

JV/EPH.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°73-142 du 21 avril 1973  
déléguant Mr David OGBONI, Contrôleur des  
Services Financiers, dans les fonctions de  
Comptable du Budget Autonome du Fonds Rou-  
tier.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la proclamation du 26 Octobre 1972 ;  
VU le décret n°72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gou-  
vernement et le décret N°73-121 du 30 mars 1973 qui l'a modifié;  
VU le décret n°72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les services  
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attribu-  
tions des Membres du Gouvernement ;  
VU l'Ordonnance n°73-4 du 17 Janvier 1973, portant Loi de Finances  
pour la Gestion 1973 ;  
SUR proposition du Ministre de l'Economie et des Finances

SECRET

ARTICLE 1er.- Les dispositions du décret n°70-72/D-MEF-DB du 20 Avril 1970  
déléguant provisoirement Monsieur Léon GBLONDOUMEY dans les fonctions de  
Comptable du Budget Autonome du Fonds Routier sont abrogées.

ARTICLE 2.- Monsieur David OGBONI, Contrôleur des Services Financiers, est,  
cumulativement avec ses fonctions actuelles délégué provisoirement dans les  
fonctions de Comptable du Budget Autonome du Fonds Routier.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui a effet à compter de la date de prise de  
service de Monsieur David OGBONI sera publié et communiqué partout où be-  
soin sera.-

Fait à COTONOU, le 21 avril 1973

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie et des  
Finances

Capitaine Janvier ASSOGBA

Chef de Bataillon Mathieu KERÉKOU

Ampliations : PR 8 - CS 6 - MEF 6 - autres ministères 10 - DB 4 SGG 4  
CB-DC 4 - Trésor 4 - BCEAO 4 - IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Ch. 5 - Intéressés 2  
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - DTP 4 - Fonds Routier 2 - JORD 1.